

LA LETTRE AUX ÉLUS LOCAUX

www.credit-agricole.fr



ÉDITO

Les communes œuvrent pour le développement durable

» Le développement durable est un sujet au cœur des préoccupations actuelles. À la fois vecteur de qualité de vie locale et d'économies financières, c'est aussi une forme de développement économique « raisonné ».

Dans ce numéro, le sujet est traité au travers des cantines scolaires d'une part, et de la politique énergétique d'autre part.

Par ailleurs, concernant le logement social, nous vous proposons un éclairage des pistes parlementaires relatives à la future loi ELAN. ■

60 M€

C'est le seuil de dépenses annuelles de fonctionnement au-delà duquel les grandes collectivités sont invitées à contractualiser avec l'État, pour limiter leur déficit en échange d'un maintien de leurs dotations.

RENCONTRE DANS NOS RÉGIONS

Une centrale solaire thermique à Châteaubriant

2 400 mètres carrés de capteurs solaires ont été installés dans la ville. Une première en France à cette échelle.

» Suite page 4



Restauration scolaire, des leviers pour la qualité

Comment, malgré les contraintes budgétaires, favoriser une alimentation de qualité dans les cantines scolaires ? Soutenir les circuits courts et l'agriculture biologique peut être l'une des réponses. À condition de respecter un certain nombre de principes mis en évidence par les communes pionnières...

» **M**oins de 5 % en 2006, plus de 70 % en 2017 : c'est le nombre de collectivités ayant déjà acheté du bio pour la cantine scolaire. Le chemin parcouru permet de comprendre l'évolution en cours. Cette montée en puissance est liée aux besoins de réassurance des parents et au développement des circuits courts.

Encourager la production locale

Le bio n'est pas forcément plus cher, s'il y a moins d'intermédiaires. L'une des clés est donc la production locale. Mais l'offre se révèle, dans de nombreux cas, insuffisante. Il faudra donc souvent développer une politique incitative en direction de producteurs situés sur le territoire. Pour cela, les communes pionnières ont utilisé plusieurs leviers. Le premier est généralement de sécuriser la filière, par des engagements sur la durée. La ville de Rennes (Ille-et-Vilaine) a ainsi notamment passé un contrat avec le syndicat d'eau potable et les agriculteurs locaux : la commune s'engage à acheter la production

des agriculteurs qui améliorent leur mode de production. La gestion du foncier est un autre levier. À Muttersholtz (Bas-Rhin), la mairie possède encore 300 hectares de terre qu'elle loue. Elle donne désormais la priorité à l'installation de jeunes agriculteurs bio et, en outre, les exonère de taxe foncière.

Autre possibilité : travailler avec les associations locales de réinsertion autour de projets de maraîchage. À Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) ou à Loon-Plage (Nord), des terrains de la municipalité sont confiés à une association de lutte contre l'exclusion. Loon-Plage, par exemple, emploie des personnes en réinsertion pour cultiver des fruits et légumes dans le cadre du réseau de maraîchage biologique « Jardin de cocagne ». La mairie rachète ensuite leur production.

Enfin, parallèlement, pour réduire les coûts, de plus en plus de collectivités luttent contre le gaspillage, avec notamment la mise en place de formats différenciés (grandes et petites assiettes) en fonction des appétits.

SUR LE TERRAIN



«Offrir aux enfants une nourriture saine a rencontré un vif succès»

PIERRE ASCHIERI,

MAIRE DE MOUANS-SARTOUX

Comment est venue l'idée du bio à l'école ?

P. A.: Tout a démarré avec la « crise de la vache folle » dans les années 1990. Nous avons décidé de servir du bœuf certifié AB (agriculture biologique) dans les cantines. Nous avons ensuite progressivement augmenté le nombre d'aliments issus de l'agriculture biologique, jusqu'à parvenir à 100 %. Il s'agit en outre de produits de proximité, car si les denrées doivent parcourir des milliers de kilomètres en avion, on perd tout bénéfice en matière de développement durable ! Les coûts ne sont pas beaucoup plus élevés qu'avec une alimentation traditionnelle

car nous sommes parvenus à réduire des postes de dépenses inutiles, notamment le gaspillage alimentaire. Et les résultats sont au-delà de nos espérances : les enfants ont rapidement aimé cette nourriture saine, mais nous avons aussi constaté un changement d'habitudes alimentaires chez les parents !

Concrètement, comment procédez-vous pour les fruits et légumes ?

P. A.: Nous n'arrivions pas toujours à trouver des producteurs locaux certifiés AB pour répondre à nos appels d'offre. La commune a alors fait l'acquisition d'un terrain au potentiel agricole intéressant. Aujourd'hui, nous possédons six hectares en régie agricole, consacrés à la production de fruits et légumes pour les cantines. Deux agriculteurs y travaillent, avec le renfort d'agents du service espace vert de la commune à certaines périodes. Nous avons reçu des aides de l'État pour cette activité. Il s'agit aussi d'une ferme pédagogique : les enfants sont associés au processus des semis, etc. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin en partageant notre expérience ! Nous venons notamment de lancer, en partenariat avec l'université de Nice, une formation pour les agents des collectivités. Il s'agit de donner des clés et des outils pour ceux qui souhaitent développer une restauration durable.

FOCUS

Ne pas confondre circuit court et circuit de proximité

En effet si le circuit court est autorisé, le circuit de proximité, tel quel, est prohibé par le droit des marchés publics national et européen. On peut définir le circuit court comme la vente directement du producteur au consommateur ou avec seulement un intermédiaire (la collectivité). Le circuit de proximité lui se caractérise par sa provenance géographique. C'est ce critère de localisation précise qui est interdit. En pratique, il est bien évident que l'on favorise les acteurs de proximité par le circuit court. En outre, il est toujours possible d'insérer dans le cahier des charges des critères de qualité des produits, qui favorisent une production locale : par exemple clause de garantie de fraîcheur, clause de saisonnalité ou clause de label de qualité. La mairie de Mouans-Sartoux, pour sa part, a inséré dans ses contrats une clause de provenance maximum dans un rayon d'une centaine de kilomètres pour les produits frais. En outre, les collectivités auront intérêt à segmenter leur marché en très petits lots afin de permettre aux petits producteurs de pouvoir postuler.

Des aides précieuses

Toute démarche de qualité doit démarrer par l'identification précise des produits locaux disponibles et de leurs caractéristiques. Pour cela, il existe notamment un outil précieux, la plateforme Agrilocal. Crée à l'initiative de plusieurs conseils dépar-

LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT)

Cette prime peut être demandée dans le cadre d'un projet de restauration scolaire par les entreprises partenaires. Elle consiste en une aide directe à l'investissement pour soutenir l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire. Elle est attribuée par le ministre chargé de la Cohésion des territoires et cible de façon prioritaire les petites et moyennes entreprises (et les entreprises de grande taille, sous conditions).

tementaux, avec l'aide des chambres d'agriculture, elle permet de mettre en relation les collectivités intéressées et les producteurs... Plusieurs chambres d'agriculture ont conçu des fiches de conseils pratiques à destination des producteurs et collectivités. C'est le cas notamment du projet Realisab mis en place par la chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté. Enfin, le conseil régional permettra de se renseigner sur les aides et dispositifs en faveur du développement de l'offre agricole locale (notamment le Fond européen agricole de l'Union Européenne) ou les projets alimentaires territoriaux (PAT) instaurés par l'État en 2014. ■

LOGEMENT

Conférence de consensus, des pistes pour la future loi sur le logement

Quelques 650 propositions parlementaires ont émergé suite à la conférence de consensus sur le logement qui s'est tenue au mois de janvier au Sénat.

La conférence de consensus sur le logement, qui réunissait 200 parlementaires et spécialistes en vue de la préparation du projet de loi sur l'évolution du logement et l'aménagement numérique (ELAN), vient de rendre ses conclusions. Parmi les participants : élus, bailleurs sociaux, aménageurs, promoteurs, entreprises du bâtiment, notaires, représentants du monde associatif, agences nationales, banquiers... La conférence a livré un certain nombre de propositions qui doivent nourrir le travail des parlementaires. Parmi les mesures les plus emblématiques, retenons le renforcement du plan «Action Cœur de ville» pour revitaliser les centres des villes moyennes et centres-bourgs ; l'encadrement des procédures de recours pour rendre le contentieux en urbanisme plus rapide ; le renforcement de la lutte contre

l'habitat indigne et les marchands de sommeil ; la coordination des services de l'État, au niveau national et local, pour lutter contre les copropriétés dégradées. Enfin s'agissant du fameux bail «mobilité» envisagé par le gouvernement, la conférence a permis de montrer que certaines ambiguïtés devront être levées pour que l'objectif assigné (baux adaptés à certains publics bien ciblés, par exemple les stagiaires de la formation professionnelle) ne se transforme pas en un assouplissement général du régime des locataires. Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, qui a clôturé la conférence au Sénat, le 9 février 2018, s'est par ailleurs engagé à limiter le nombre de sujets qui seront traités par ordonnance. ■

Une centrale solaire thermique à Châteaubriant

Une centrale solaire thermique a été inaugurée à Châteaubriant (Loire-Atlantique). Une opération innovante soutenue par l'Ademe et financée en partie par le Crédit Agricole.

Ville de Châteaubriant



La ville de Châteaubriant vient de mettre en service une centrale solaire thermique reliée à un réseau de chaleur. «*C'est une première en France à cette échelle*», souligne Dominique Egret, ancien directeur des services techniques à la retraite et actuellement chargé de mission sur la question du solaire pour la ville. Près de 2 400 mètres carrés de capteurs solaires ont été installés dans la ville. La centrale, qui possède une puissance de deux mégawatts (MW), produit de l'eau chaude réinjectée dans le réseau, à partir des calories solaires.

DEUXIÈME VOLET DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

«*Réseau de chaleur et centrale thermique solaire sont intimement liés*» explique Dominique Egret, qui porte le projet depuis le début. En 2011, la ville a en effet installé un ambitieux réseau de chaleur de 10 kilomètres, géré par Engie Cofely. Le réseau dessert des bâtiments publics (écoles, collèges, lycée, gymnases...), 800 logements sociaux, un parc, les serres municipales et un abattoir. Le réseau de chaleur est alimenté par une chaufferie centrale bois (à 62 %) et gaz. C'est une des principales centrales biomasses des Pays de la Loire. Les calories solaires produites dans la toute nouvelle centrale thermique s'intègreront dans ce dispositif. «*Elles seront injectées dans la boucle de retour du réseau de chaleur, lorsque l'eau*

est refroidie, souligne Dominique Egret». Un stockage dans un ballon de 150m³ permet en outre d'injecter l'eau aux moments où les consommations sont les plus fortes (soirée et début de matinée).

VITRINE POUR D'AUTRES RÉALISATIONS

Le chantier, d'un coût de 1,6 million d'euros, est financé à hauteur de 70 % par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'agence souhaite en effet développer le solaire dans les réseaux de chaleur et l'initiative servira de vitrine pour d'autres réalisations. Pour les 30 % restants, la Caisse régionale du Crédit agricole Atlantique Vendée a accordé un prêt bonifié. «*Le Crédit Agricole nous a accordé cette aide bonifiée car il s'agit d'un projet innovant qui permet de diminuer les rejets de Co₂*», ajoute Dominique Egret. Le coût moyen de la chaleur pour les abonnés a, lui, diminué de 5 %. Dans une douzaine d'années, le champ de capteurs solaires sera entièrement financé et le prix de l'énergie pour les utilisateurs pourra encore baisser (de 15 à 20 %, selon les projections actuelles).

L'ensemble s'inscrit dans une politique globale de la ville de Châteaubriant en faveur du développement durable. Parmi d'autres exemples, citons le traitement des déchets avec une unité de méthanisation ou une action originale de sensibilisation des enfants dans les écoles aux économies d'énergies. ■

AGENDA

25 MAI 2018 ➤ NATIONAL
Date d'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (RGPD).



LE GROUPE MÉDIA SOCIAL
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur: Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739
Paris Cedex 15 • Directrice de la publication:
Véronique Faujour • Comité éditorial: Véronique
Lofaso, Barbara Delafenestre • Rédaction:
Philippe Houdart • Crédits photos: iStockphoto •
Dépôt légal: mars 2018

Retrouvez-nous sur:

www.credit-agricole.fr